

Guide à l'attention des directeurs d'école et de leurs équipes

Continuité pédagogique 1^{er} degré

Mars 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Contexte

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19, si les élèves ne doivent pas se rendre à l'école, un dispositif de continuité pédagogique est mis en place, avec une procédure d'accompagnement académique qui s'inscrit dans le cadre des mesures nationales.

- Il permet aux élèves de maintenir **un contact régulier avec leur professeur et leurs camarades, d'entretenir les connaissances déjà acquises, d'acquérir de nouveaux savoirs.**

Deux situations sont à envisager :

- 1) des élèves sont éloignés de l'école et confinés à domicile ; l'école prend en charge la continuité de leur scolarité,
 - 2) une école est fermée ; les élèves sont confinés à domicile. Dès la décision de fermeture d'une école, les directeurs d'école doivent pouvoir être joints, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents afin de répondre rapidement à toutes les questions liées à l'organisation du travail des élèves. Les espaces numériques de travail (ENT) et les sites d'écoles doivent être actualisés en fonction de l'évolution de la situation, renvoyer vers le site ministériel dédié (FAQ) et donner les informations utiles aux personnels et aux usagers (*source FAQ du 11 mars 2020 14h00*).
- Ainsi, pour les équipes pédagogiques animées par le directeur d'école, avec l'appui de l'équipe de circonscription, il s'agit de **se préparer et d'anticiper les questions de mise en œuvre de la continuité des enseignements, questions techniques et pédagogiques.**

- En cas de fermeture de l'école, un service de continuité pédagogique est assuré par l'école.
- Il s'appuie de la grande section de maternelle au CM2 sur son environnement numérique de travail, [l'ENT ALIENOR mis à disposition de toutes les écoles de l'académie.](#)

Des documents d'accompagnement pour la prise en main de l'ENT sont disponibles sur le site de la DSDEN, site pédagogique Unum64 :

<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/unum64/category/peda/ent/>

- L'IEC de circonscription et son équipe sont vos interlocuteurs pour vous conseiller.
- L'enseignant référent aux usages du numérique ou le conseiller pédagogique en charge du numérique est la personne ressource pour vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées sur le plan technique.
- L'équipe pédagogique met à disposition des ressources pédagogiques et des documents de travail pour les élèves et se prépare pour être en mesure d'échanger, d'interagir avec les élèves, d'être en relation avec les familles, de travailler à distance.

Rendre possible l'accès aux apprentissages, aux activités de la classe, maintenir le lien pédagogique, c'est :

- **Développer divers modes de communication possibles.**

La continuité pédagogique doit permettre de poursuivre les apprentissages engagés tout en maintenant un contact régulier de l'élève avec ses professeurs et ses camarades.

Dans le cas d'un éloignement temporaire pour un ou quelques élèves, ou pour l'ensemble des élèves, l'équipe enseignante peut assurer la continuité pédagogique avec les trois modes de communication suivants :

- ✓ L'ENT académique déployé sur l'ensemble des écoles ;
- ✓ La messagerie électronique (il est rappelé aux enseignants d'utiliser leur messagerie professionnelle ou la messagerie de l'école) ;
- ✓ La voie postale ou le dépôt dans un lieu précis à définir selon le contexte local.

- **Utiliser l'ENT comme solution de communication et de partage de ressources pédagogiques.**

Les échanges et le partage dans l'ENT peuvent se faire par :

- **Messagerie électronique**
- **Les outils de l'ENT:** cahier de liaison, blog, médiathèque, atelier.....
- **Un accès à la plateforme du CNED.**

Des parcours « clé en main » proposés à l'élève en autonomie, sous la coordination de l'enseignant. Il y a des parcours de la grande section au CM2.

Des classes virtuelles permettant à l'enseignant d'échanger avec ses élèves par internet ou par téléphone

Pour le suivi des traces des apprentissages des élèves : les élèves déposent dans l'ENT, envoient par messagerie. Les parents d'élèves sont aidés si nécessaire. Les enseignants peuvent déposer des travaux, des enregistrements multimédias.....

Concernant les écoles qui n'utilisent pas ou peu l'ENT, une anticipation est nécessaire. A ce titre, une prise en main rapide par les enseignants et les élèves peut être organisée (distribution des codes d'accès « élèves », démonstration aux élèves en classe, utilisation de l'ENT à la maison en autonomie selon la procédure exposée en classe....).

Tous les documents d'accompagnement pour la prise en main de l'ENT sont disponibles sur le site de la DSDEN, site pédagogique Unum64 :

<https://blogcabdx.ac-bordeaux.fr/unum64/category/peda/ent/>

Par ailleurs, les conseillers pédagogiques numériques et les enseignants référents aux usages du numérique sont disponibles pour aider les équipes à se saisir de cet outil.

ATTENTION : ne pas utiliser des solutions privées, non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

- **Utiliser directement la plateforme du CNED.**

Les enseignants et les élèves peuvent se créer un compte à l'adresse suivante :

<https://ecole.cned.fr/>

La description des ressources disponibles se trouve dans le paragraphe dédié à l'ENT.

Les parcours « clé en main » du CNED se composent :

- d'un cahier de bord pour planifier le travail sur 4 semaines répartis sur 4 cahiers distincts. Chaque cahier aborde tous les domaines d'enseignement au programme. Le cahier de bord se compose ensuite de 4 cahiers, chaque cahier se compose d'environ 30 pages d'activités par semaine, structuré en 8 ateliers avec 1 atelier par demi-journée et qui organise le travail de l'élève sur la journée, propose des renvois vers un recueil de documents, des entraînements en ligne, et des livres numériques.
- d'un recueil de documents (textes, poèmes, leçons, documents iconographiques....) pour appuyer les activités à réaliser ;
- de livres numériques pour chaque domaine d'enseignement (exemple des textes lus à haute voix en CP, des consignes orales pour résoudre des problèmes mathématiques....) ;
- d'activités numériques en ligne avec auto-correction.

• Informer les parents d'élèves des procédures choisies.

L'équipe pédagogique de l'école communique sur les modalités choisies pour la continuité pédagogique et les éléments nécessaires (identifiants, URL....).

• Aider parents et élèves à gérer le temps et à planifier les activités quotidiennes.

- **L'équipe d'enseignants fournit des préconisations** aux parents, par messagerie sur l'organisation de la journée, de la semaine. Des emplois du temps à respecter (adaptations en fonction des cycles) peuvent être proposés pour aider les élèves à la maison de séquencer leur journée.
- Un usage raisonné de la classe virtuelle serait à proposer par l'enseignant : par exemple, il peut être préconisée une durée de 15/20 min avec deux ou trois rendez-vous quotidien à des horaires transmis par l'enseignant, à adapter en fonction de l'âge des enfants et des accompagnements des familles.
- Les élèves les plus fragiles et les familles éloignées de la culture scolaire peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'enseignant, par exemple par téléphone via la classe virtuelle.
- L'enseignant et le directeur veillent à disposer des mails des familles pour communiquer, pour transmettre des documents s'ils ne sont pas déposés sur l'ENT.
- **Les enseignants et les familles sont particulièrement attentifs au respect du temps d'utilisation des écrans.**

• Choisir des activités adaptées à la situation exceptionnelle tout en conservant un lien pédagogique fort et en suivant les progrès.

Les enseignants veillent à privilégier, en fonction de la situation, des séances d'entraînement pour les plus jeunes élèves.

Les activités peuvent être diversifiées en fonction des choix de l'équipe pédagogique :

- Des ressources élaborées par l'enseignant et déposées dans un local négocié avec la mairie pour être récupérées par les familles ou remis à la famille sous forme de kit pédagogique avec un document explicatif pour planifier le travail à la maison.
- Des ressources élaborées par l'enseignant et déposées sur l'ENT

- **Les parcours « clé en main » du CNED**
- **Les ressources de Canopé** sur leur page **Covid-19 : Réseau Canopé facilite la « continuité pédagogique »** : films d'animation sur les fondamentaux, websérie EDD, films d'animation pour enfants..... sur :
<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/covid-19-reseau-canope-facilite-la-continuite-pedagogique.html>
- **La poursuite de l'évaluation et du suivi des progrès des élèves** : l'organisation d'un enseignement à distance suppose également de maintenir le suivi du travail des élèves. Différentes formes d'évaluation de type formatif peuvent être mises en œuvre.

Pour les équipes pédagogiques, l'enseignement à distance c'est :

Être accompagné et soutenu pour les usages numériques et les ressources pédagogiques

- **Une personne ressource (téléphonique et courrier électronique)** est identifiée pour chaque territoire afin d'assurer le soutien technique rapide aux directeurs.
- Les équipes académiques, des départements et de circonscription **sont mobilisées pour mettre à disposition des tutoriels techniques pour enseignants, pour les parents et les enfants.**
- Elles sont également mobilisées pour soutenir **l'offre pédagogique** par mise à disposition de ressources, mutualisées.

Pour les élèves qui n'ont pas de connexion internet et/ou d'ordinateurs

L'identification d'élèves n'ayant pas accès à Internet implique de proposer une mode d'échange adapté (en fonction du contexte local : collectivité, partenaires comme les APE, ...).

L'enseignant prépare des ressources pédagogiques pour les élèves. Différents exemples possibles, non exhaustifs :

- En accord avec la mairie, désigner un lieu de dépôt et de retrait d'activités pour les familles. Une fréquence des dépôts et des retraits des ressources est établie par l'équipe pédagogique en lien avec les familles (par téléphone, SMS...). Les familles peuvent ainsi récupérer les travaux corrigés et déposer les travaux réalisés par leur enfant, tout en récupérant les nouvelles activités. Des échanges téléphoniques avec les familles peuvent être privilégiés.
- Préparer un kit pédagogique avec des activités à réaliser sur une semaine et un programme de travail à suivre au quotidien, que les familles viennent récupérer à l'école ou dans un autre lieu défini au préalable. Echange téléphonique chaque jour pour faire le point et réguler avec les parents qui le souhaitent et avec les parents d'élèves les plus fragiles.
- Pour les familles n'ayant pas de moyens de locomotion, un envoi postal pourra être privilégié, en partenariat avec la municipalité.

L'équipe de circonscription est un appui des équipes pédagogiques pour adapter la meilleure solution.